Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Braconniers identifiés et interpellés après avoir abattu lynx, chamois, chevreuils et grand tétras

Au cours de ces sept derniers mois, deux affaires de braconnage ont pu être élucidées dans le canton.

Le 12 avril 2005, suite à de forts soupçons de braconnage à l'encontre d'un homme non chasseur, habitant le district d'Aigle, une visite domiciliaire a été ordonnée par le Juge d'instruction de l'est vaudois. Les agents de l'Etat ont séquestré une peau de lynx, de nombreux trophées de chasse tués illicitement depuis 1990 et des armes prohibées.

Les premiers éléments de l'enquête indiquent que trois autres personnes ont participé directement ou par complicité à ces actions de braconnage. Le principal intéressé a été relaxé après avoir été mis en garde à vue. L'enquête se poursuit.

Le 21 octobre dernier, plusieurs personnes ont été témoin du tir d'un mâle de grand tétras dans la forêt du Marchairuz. Une enquête a été immédiatement ouverte par le Service des forêts, de la faune et de la nature et la police cantonale. L'auteur, un homme, chasseur, habitant le district de Nyon a reconnu avoir tué un mâle de grand tétras au comportement aberrant.

Sur ordre du Juge d'instruction de la Côte, une visite domiciliaire a été effectuée. Les agents de l'Etat ont séquestré plusieurs armes à feu, un permis de chasse et toutes les marques de contrôles pour la chasse des mammifères.

D'après les premières investigations, l'auteur a agi seul. Il a été relaxé après avoir été mis en garde à vue. L'enquête se poursuit.

S'agissant de délits concernant des espèces protégées au niveau fédéral, les contrevenants encourent des peines allant de l'amende à une année d'emprisonnement.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 12 décembre 2005

DSE, Sébastien Sachot, conservateur de la faune, tél. 021 694 82 00 - mobile 079 237 42 52